

Education à l'orientation en Haute-Savoie

JEAN-LOUIS MOLIÉ

Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Information et de l'Orientation en Haute-Savoie depuis 10 ans. Il est à ce titre conseiller technique de l'Inspecteur d'Académie du département et membre de Service Académique d'Information et d'Orientation du Rectorat de Grenoble. Il a assuré jusqu'en 1998-1999 la responsabilité d'un groupe ressource de formateurs sur "l'Education à l'Orientation" à la MAFPEN de Grenoble.

La présentation du Conseiller d'Orientation Psychologue, une figure qui, contrairement au Val d'Aoste, existe de longue date en France. Les COP, à une époque où les métiers évoluent énormément, jouent un rôle fondamental : ils aident à orienter les jeunes pour que ceux-ci deviennent aujourd'hui et demain auteurs et acteurs de leur orientation.

Dans le système éducatif français existe de longue date un service d'information et d'orientation chargé d'aider à l'orientation des élèves.

Les Conseillers d'Orientation Psychologues partagent leur temps entre leurs interventions dans les collèges et lycées publics et leur travail dans un Centre d'Information et d'Orientation (CIO). Il y en a 4 en Haute-Savoie (Annecy, Annemasse, Cluses, Thonon), avec à la tête de chacun un directeur et 28 conseillers. Recrutés après une licence de psychologie (Bac +3), ils ont suivi deux années de formation spécifique (Bac +5).

Dans les établissements, ils reçoivent individuellement les élèves et animent des séances de travail par classe ou par groupe. L'objectif est de permettre au jeune de construire progressivement un projet personnel d'orientation, à la fois dynamisant et réaliste. Le conseiller, membre de l'équipe éducative, est aussi un conseiller technique pour l'établissement auprès de la direction et des professeurs dans le domaine de l'orientation. Il joue souvent le rôle de facilitateur dans le dialogue entre les familles, les jeunes et l'élève. Rattaché à un CIO et non aux établissements dans lesquels il travaille, il conserve l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Le Centre d'Information et d'Orientation est un lieu d'accueil et de conseil pour tout public concerné par des problèmes

d'études, de formation et de choix professionnels. C'est un service local de l'Education Nationale, un lieu ressource pour les COP et pour les collèges et lycées du bassin de formation.

Il dispose notamment des informations, diffusées par l'Office National d'Information, sur les enseignements et les professions (ONISEP) sous forme de documents écrits, audio-visuels, CD ROM, banque de données informatisées, vidéo...

Mais l'orientation n'est pas que l'affaire du COP et du CIO.

Dès les premières années du collège, une démarche d'éducation à l'orientation est mise en place pour permettre au jeune de s'approprier progressivement son environnement scolaire, d'accéder à une information sur les métiers et le monde du travail et d'acquérir une autonomie suffisante pour effectuer, le moment venu, les choix qui le concernent et ainsi devenir acteur de son orientation.

Cette démarche, mise en oeuvre dans un programme annuel d'information et d'orientation intégré au projet d'établissement, concerne tous les membres de l'équipe éducative, et en particulier les professeurs principaux, chacun étant responsable d'une classe. Ces actions, qui doivent trouver leur place dans le temps scolaire, sont variées : informations et exercices pédagogiques dans le domaine de la connaissance des métiers,

des formations et de la connaissance de soi (goûts, aptitudes,...), rencontre avec des professionnels, visite d'établissements techniques, mini-stage de découverte en entreprise.

Ces actions démarrées au collège sont poursuivies au lycée y compris pour l'accès à l'enseignement supérieur.

L'éducation à l'orientation ne dispose pas d'un horaire et d'un programme comme les matières scolaires. Cependant il existe depuis peu des heures dites de "vie de classe" inscrites à l'emploi du temps des élèves (10 à 15 par an) qui peuvent être utilisées pour cela.

Pour aider les enseignants à remplir cette mission, des actions de formation sont mises en place, des documents pédagogiques leur sont diffusés et des rencontres sont organisées à leur attention.

Il reste encore cependant beaucoup à faire : tous les enseignants ne sont pas convaincus et prêts à assumer une véritable éducation à l'orientation. Les COP ne sont pas assez nombreux pour être suffisamment présents dans les établissements.

Par ailleurs les milieux professionnels, qui restent attachés à l'idée d'une

adéquation formation-emploi, nous reprochent souvent de ne pas "orienter" suffisamment de jeunes vers tel ou tel métier porteur d'emplois.

S'il est parfois difficile de convaincre, il nous semble cependant nécessaire à une époque où les métiers évoluent énormément, où la mobilité se développe, d'apporter avant tout aux jeunes les outils nécessaires pour qu'ils engagent une véritable démarche de projet et qu'ils deviennent aujourd'hui et demain auteurs et acteurs de leur orientation.

